

# **CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2012 de la Faculté des sciences**

La Faculté des sciences lance le concours photographique 2012 sur les thèmes

***La Faculté des sciences et la Cité***

***Sonder l'invisible – l'Homme et la Machine***

Le projet est de permettre aux étudiants, aux doctorants/post-doctorants ainsi qu'au personnel administratif et technique de réaliser une série de photographies sur l'un des deux thèmes précités. Cette série peut prendre la forme d'un reportage ou d'une recherche formelle ou conceptuelle.

Les séries lauréates donneront lieu à une projection lors de la prochaine cérémonie de remise des diplômes le 8 novembre 2012.

Ces montages pourront ensuite être projetés sur des écrans vidéo dans les couloirs et espaces communs ou être présentés sous forme de tirages papiers dans des espaces d'exposition à l'intérieur de la Faculté. Certaines images pourront être utilisées comme supports de communication de la Faculté.

## REGLEMENT DU CONOURS

1. Ce concours est ouvert aux membres de la Faculté. Les participants se répartissent en 3 catégories : 1. Etudiants ; 2. Doctorants/post-doctorants ; 3. Membres du personnel administratif et technique.
2. Chaque participant livrera au maximum 15 photographies sous forme papier (minimum 10×15 ou A6, maximum 14×21 ou A5) et sous forme numérique Jpeg haute définition (sur CD-Rom, un seul par participant) ainsi qu'un court texte décrivant son travail.  
Les dossiers complets (photographies, CD-Rom) devront être livrés au Décanat (Mme Gaelle Auge-Freytag, 022 379 6651) **avant le 12 octobre 2012 à 12h00.**
3. Le jury, composé de professionnels et d'un membre du Décanat, jugera l'originalité de la démarche, la qualité des photos et la cohérence de la série.
4. Les photographies au format numérique devront permettre une utilisation ultérieure sous forme imprimée de grand format ou sous forme de projection.
5. Les lauréats verront leur série de photographies projetée lors de la cérémonie de remise des diplômes de la Faculté. Les images pourront être utilisées lors de manifestations de la Faculté et comme supports de communication.
6. Pour chaque catégorie, les prix sont les suivants :
  - Le premier prix : CHF 2'000.-
  - Le deuxième prix : CHF 1'000.-
  - Le troisième prix : CHF 500.-
7. Les photographies soumises devront respecter les personnes et l'éthique de l'image ; elles devront être prises avec l'accord des laboratoires et des personnes concernées.
8. Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent gratuitement les organisateurs à utiliser et projeter ultérieurement leurs images. Les photographies utilisées par la Faculté mentionneront le nom des auteurs mais seront libres de droits.
9. La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'annulation du concours.